

## DEVENIR MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGAO, C'EST S'ENGAGER A FAIRE QUOI ?

Le Conseil d'administration d'une Association est l'organe vital. Il oriente, convoque les Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires, gère les ressources matérielles et le personnel, représente l'Association... Ce sont des hommes et des femmes qui prennent du temps et la responsabilité de faire avancer l'Association dans l'intérêt général de ses adhérents.

**Aujourd'hui, 7 personnes s'investissent  
dans le Conseil d'administration de l'AGAO.**

Elles exercent une profession libérale comme l'exige les statuts. En effet, actuellement, l'AGAO est une Association de Gestion Agréée qui apporte des services à tout type de professions libérales.



Actuellement, la **Présidence est assurée par Anne-Catherine SEILLER**. Elle est **entourée de 6 membres** sur lesquels elle s'appuie tout au long de l'année. Chacun apporte ses compétences et ses savoir-faire dans le domaine des ressources humaines, dans la communication, la gestion administrative de la structure, la mise en place d'événements sportifs ou professionnels...

Soucieux de **l'intérêt général des adhérents**, le Conseil d'administration joue son rôle dans l'orientation stratégique de l'Association en ayant comme objectif de garder l'ADN, la culture celle-ci. Il se réunit au minimum deux fois par an, soit en présentiel, soit en distanciel. C'est un lieu de convivialité et d'orientation.

**Depuis trois ans, le Conseil d'Administration a réalisé des choix stratégiques importants et déployé ces derniers.**

## UN CONTEXTE DE CHANGEMENT GÉNÉRAL :

Les facteurs qui ont conduit à la réflexion stratégique sont nombreux, mais ceux qui ont conduit à la décision sont principalement :

- **La fin de la non-majoration** des revenus lors d'une adhésion à une Association de Gestion Agréée a été effective sur les revenus dégagés à partir du 1er janvier 2023. Elle a engendré la démission d'adhérents qui ne bénéficient plus de l'avantage fiscal.
- Dans le même temps, sous l'impulsion du Conseil d'administration, une **enquête sur les besoins des adhérents a été menée** afin d'évaluer les besoins de ces derniers. Le retour est sans appel : **Ils nous attendent sur des missions complémentaires** dans le prolongement de celles réalisées aujourd'hui par l'Association.
- La montée en puissance de **l'Intelligence Artificielle (IA)** dans les outils comptables depuis quelques temps permet de simplifier la réalisation des déclarations fiscales (2035) et sociales.
- Rester adhérent permet toujours de bénéficier de la **réduction d'impôt des 915 €**, mais surtout de l'accompagnement pour ceux qui réalisent eux-mêmes leur comptabilité, de l'assurance qualité des déclarations de revenus pour tous les adhérents.
- Les salariés qui ont acquis **un savoir-être et un savoir-faire** tout au long de leurs années d'exercice ont la capacité d'évoluer vers d'autres domaines en lien avec leur métier actuel.

Lors du conseil d'Administration de novembre 2021, les membres ont voté à l'unanimité la mise en place d'un projet ambitieux afin de répondre aux enjeux en cours et à venir.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A VALIDÉ UN PLAN D'ACTION QUI SE DÉPLOIE SUR 5 ANS

Ce qui se met en place et que vous vivez tous les jours :

- **La réduction des charges tout en investissant dans les outils de demain** pour les adhérents comme :
  - Le nouveau site de saisie de la 2035 mis à disposition en février 2022 ;
  - La commercialisation d'ESI@ à partir de mars 2023 ;
  - Le changement de l'outil métier pour réduire les coûts en faisant participer les salariés dans la maîtrise de son utilisation et l'adaptation à nos procédures. La mise en place de la téléphonie sur ordinateur afin de faciliter le suivi des appels, la gestion en télétravail.
- **La formation des salariés de l'AGAO** : Cet investissement s'inscrit dans un plan de formation pluriannuel afin de les accompagner dans l'évolution des services apportés aux adhérents.
- La mise en place de moyens de **communication diversifiés** :
  - Facebook et Instagram ;
  - Une NewsLetter ;
  - Mailings ;
  - SMS.
- **Formation des adhérents** : Généralisation de la visioconférence pour permettre à tous nos adhérents de bénéficier de celle-ci.
- Participation à la **création d'un Cabinet d'Expertise Comptable** en tant que membre fondateur. Depuis septembre 2023, AGAO EXPERTISE fournit des prestations comptables et de conseils à ses adhérents. Benoît SAVA, Expert-Comptable, pilote l'équipe composée actuellement de 4 personnes.
- Déploiement d'une **offre de services conseils** pour nos adhérents comme la réalisation des déclarations de revenus ou de prévisionnels pour des demandes de financement.

**Voilà en quelques mots les principales actions concrètes déployées, et ce n'est pas terminé.  
Tout cela est le fruit de la décision des membres du CA d'AGAO !**

**Devenez Membre du CA ! c'est une vraie aventure humaine.**

Comme vous pouvez le constater, être membre du Conseil d'administration se traduit par des actions réelles que chaque adhérent perçoit dans son quotidien. C'est un groupe qui vit, évolue et oriente l'AGAO de manière permanente qui se réunit deux fois par an, en présentiel ou distanciel. Si vous désirez devenir membre n'hésitez à prendre contact avec Mme Anne Catherine SEILLER : [anne-catherine.seiller@wanadoo.fr](mailto:anne-catherine.seiller@wanadoo.fr)